



Dépakine : arrêtons de réagir à chaque scandale

Avec d'autres associations, dont le réseau Des, la FNATH a réagi fin août sur les annonces faites par le Gouvernement d'indemniser les victimes de la Dépakine. Tout en se réjouissant des annonces faites, nous avons rappelé que nous serons extrêmement vigilants quant au suivi de ces annonces et à leur mise en application concrète, car pour les nombreuses victimes du Mediator®, l'indemnisation n'a pas été à la hauteur de leurs préjudices. Mais au-delà, la FNATH et ses partenaires ont rappelé qu'il fallait arrêter de réagir à chaque scandale mais qu'il était préférable de mettre en place un fonds d'indemnisation ou un dispositif ad hoc : créons enfin un véritable fonds ouvert à toutes les victimes d'effets indésirables graves de médicaments ! En effet, on ne peut que regretter qu'au fil des années les gouvernements abordent la question de l'indemnisation des victimes de médicaments au gré des scandales sanitaires et de la pression médiatique. A chaque crise particulière, notre société tente, au mieux, d'apporter une réponse spécifique, au pire, de l'oublier.

En savoir +

Revendications



Pénibilité

En juin dernier, le Medef avait annoncé qu'il n'appliquerait pas les dispositions relatives au compte pénibilité, entrées complètement en vigueur à compter

Accès aux droits



Prime d'activité

Les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) peuvent recevoir la prime d'activité, depuis le

Vie de l'association



Assemblée générale

L'assemblée générale de la FNATH s'est réunie le 17 juin dernier à Clermont-Ferrand. Outre l'[adoption du rapport d'activité](#) et des comptes, elle a fixé les tarifs de

du 1er juillet dernier. La FNATH avait vivement réagi en exprimant sa plus vive inquiétude sur des propos qui portaient une atteinte directe tant au dialogue social qu'à nos principes démocratiques les plus élémentaires parmi lesquels on trouve le respect du droit en vigueur. Le gouvernement n'a pas cédé aux appels du Medef et a confirmé l'application de cette réforme, critiquable en de nombreux points mais qui apporte quand même un certain nombre d'avancées pour les travailleurs exposés à des métiers pénibles. Une instruction ministérielle concernant la mise en place du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité apporte des précisions quant à l'évaluation et à la déclaration de la pénibilité.

En savoir plus :

[Communiqué de presse de la FNATH](#)

[Instruction DGT/DSS/SAFSL/2016/178 du 20 juin 2016](#)

mois de juillet 2016 si celle-ci est versée par la CAF, et depuis le 16 juin 2016 si celle-ci est versée par la MSA. La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Mais pour bénéficier de l'effet rétroactif au 1er janvier 2016, il convient de faire la demande avant le 30 septembre prochain.

[En savoir +](#)

cotisation pour 2017. Elle a souhaité une hausse modérée des cotisations et a fixé la cotisation « adhérent » à 57 €, la cotisation « adhérent bienfaiteur » à 99 €, la « cotisation plus » à 180 €. La contribution solidarité demeure sans changement au tarif de 10 €.

Par ailleurs, elle a pris la décision de lancer la conception d'un tout nouveau logiciel de gestion. Il devra permettre d'être plus réactif dans la gestion des données des adhérents de la Fnath et de simplifier la gestion de leurs dossiers. Il devrait pouvoir être mis en service en milieu d'année prochaine. Un groupe de pilotage constitué d'utilisateurs départementaux a été désigné pour suivre ce dossier puisque ce logiciel équipera l'ensemble des structures départemental et la fédération nationale. Il est financé par le fonds de développement de la FNATH

[En savoir +](#)

Aux côtés des accidentés de la vie

Attentat de Nice

Les bénévoles du groupement interdépartemental Alpes-Var de la FNATH sont mobilisés aux côtés des victimes et des familles à la suite de cet acte barbare qui touche de plein fouet la ville de Nice, ses habitants et plus largement de nombreux touristes présents et leurs familles. Merci aux bénévoles pour leurs actions aux côtés des victimes.

[En savoir +](#)

A lire sur a-part-entière

Rio : En avant

La délégation française entre dans la compétition des Paralympiques, mercredi 7 septembre. De grands sportifs, déjà interviewés par APE, comme Pascal Pereira-LEA (tennis de table) et Thibault Stoclin (équitation) se lancent dans la course aux médailles à Rio. Les Jeux se dérouleront jusqu'au 18 septembre et bénéficieront d'une belle couverture de France Télévisions.

[En savoir +](#)